

Séance  
ordinaire du 7  
juin 2021

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MONT-JOLI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU SEPTIÈME (7<sup>e</sup>) JOUR DU  
MOIS DE JUIN DEUX MIL VINGT ET UN (2021) À COMPTER DE 20 H À LA  
SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 40 HÔTEL-DE-VILLE À MONT-JOLI**

M. Martin Soucy, maire  
M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1  
Mme Annie Blais, conseillère du district 2  
M. Robin Guy, conseiller du district 3  
M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4  
M. Alain Thibault, conseiller du district 5  
M. Denis Dubé, conseiller du district 6

Monsieur le Maire préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Aucun (0) contribuable n'assiste à la séance alors que trois (3) membres du personnel-cadre de la Ville, soit madame Kathleen Bossé, greffière ainsi que messieurs Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint et Steve Corneau, directeur des finances y assistent.

Est également présent monsieur Marc Després de la Télévision de La Mitis.

**MOMENT DE RÉFLEXION**

21.06.291

**OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR LE MAIRE ET CONSTATATION  
DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Bonsoir,

Au nom de mes collègues du conseil, je tiens à souhaiter la bienvenue au public présent de même qu'à nos concitoyennes et concitoyens qui nous regardent par le truchement de la Télévision de La Mitis. Je préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Tous forment le quorum du conseil municipal. Les membres reconnaissent avoir été convoqués selon les dispositions de la Loi. La greffière rédige le procès-verbal.

21.06.292

**LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de l'adopter comme suit :

1. Ouverture de la séance par monsieur le maire et constatation de la signification de l'avis de convocation.
2. Lecture et approbation de l'ordre du jour.
3. Adoption des procès-verbaux des séances ordinaires du 3 et 17 mai 2021 à 20 h et des séances extraordinaires du 5 et 10 mai à 8 h 30.
4. Adoption du bordereau des comptes à payer de la Ville de Mont-Joli :

Comptes réguliers : 298 712.71\$  
Comptes préautorisés : 566 554.73 \$

**ADMINISTRATION**

5. Dépôt d'un procès-verbal de correction.

**FINANCES**

6. Avis de motion d'un règlement modifiant le règlement de gestion contractuelle.
7. Dépôt du projet de règlement 2021-1457 remplaçant et abrogeant les règlements 2018-1397 et 2020-1437 sur la gestion contractuelle.

8. Avis de motion d'un règlement modifiant le règlement concernant l'établissement d'une tarification pour certains secteurs d'activités de la Ville.
9. Dépôt du projet de règlement 2021-1456 modifiant le règlement 2020-1441 concernant l'établissement d'une tarification pour certains secteurs d'activités de la Ville.
10. Dépôt des résultats de la tenue de registre relative au règlement décrétant un emprunt de 1 403 000 \$ et une dépense de 1 403 000 \$ pour la réalisation d'un développement domiciliaire à l'est de la rue Beaupré.
11. Appropriation et transfert de surplus affecté et non affecté.
12. Mandat à l'Union des municipalités du Québec – appel d'offres # CHI-2022-2024 - achat de différents produits chimiques utilisés pour le traitement des eaux.
13. Autorisation de versement – aide au développement économique.
14. Avis de motion d'un règlement établissant un programme d'aide financière pour l'utilisation de couches lavables et des produits d'hygiène féminine
15. Dépôt du projet de règlement 2021-1458 établissant un programme d'aide financière pour l'utilisation de couches lavables et des produits d'hygiène féminine
16. Avis de motion d'un règlement établissant un programme d'aide financière pour à l'achat et l'installation d'une borne de recharge à usage résidentiel pour véhicules électriques
17. Dépôt du projet de règlement 2021-1459 établissant un programme d'aide financière à l'achat et l'installation d'une borne de recharge à usage résidentiel pour véhicules électriques

#### **GESTION DES RESSOURCES HUMAINES**

18. Autorisation d'embauche à la piscine Gervais-Rioux.
19. Autorisation de formation au Chef de division prévention et opérations.
20. Autorisation de formation à la directrice des communications.
21. Autorisation d'embauche d'une étudiante au camp de jour.

#### **LOISIRS**

22. Autorisation d'octroi de contrat pour la démolition du Stade du centenaire.
23. Autorisation d'engagement financier pour les spectacles jeunesse.
24. Autorisation d'engagement financier pour la Fête nationale du Québec.
25. Autorisation d'engagement financier pour une activité de danse country.

#### **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

26. Ratification d'inscription à la formation d'opérateur d'autopompe.
27. Autorisation d'embauche étudiants service incendie.
28. Dépôt du projet de règlement 2021-1447 concernant la vente itinérante, le colportage, la sollicitation et autres activités de commerce, et applicable, entre autres, par la Sûreté du Québec.

#### **TRAVAUX PUBLICS**

29. Adjudication d'un contrat pour la fourniture pour les travaux d'enrobés bitumineux préparés et posés à chaud.

## URBANISME

30. Adoption du règlement 2021-1453 modifiant des aires d'affectation du plan d'urbanisme.
31. Adoption du règlement 2021-1454 modifiant les limites de la zone 326 (HBF)
32. Autorisation de mandats à infrastructurel/infra planification urbaine.
33. Autorisation d'octroi d'un contrat à la firme Urba solutions.

## AFFAIRES NOUVELLES

34. Motion de félicitations à l'endroit de la conseillère du district 2, madame Annie Blais.
35. Message de condoléances à la famille de m. Raphaël Roussel.
36. Motion de remerciements aux bénévoles de l'activité de nettoyage des sentiers du parc du ruisseau Lebrun.
37. Motion de félicitations à M. Martin Soucy pour son intronisation au Temple de la renommée du hockey du Bas-Saint-Laurent.
38. Octroi d'un mandat à la firme Dialogue.
39. Période de questions.
40. Clôture et levée de l'assemblée.

21.06.293

### **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRES DU 3 ET 17 MAI 2021 À 20 H ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 5 ET 10 MAI 2021 À 8H30**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil reconnaissent avoir pris connaissance des procès-verbaux des séances du 3 et 17 mai 2021 à 20 h et des séances extraordinaires du 5 et 10 mai 2021 à 8 h 30;

**CONSIDÉRANT QUE**, de ce fait, la greffière est dispensée d'en faire lecture en vertu de l'article 333 de la *Loi sur les Cités et Villes*;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'adopter lesdits procès-verbaux;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le procès-verbal du lundi 3 mai 2021 à 20 h en sa forme et teneur.

Il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le procès-verbal du lundi 17 mai 2021 à 20 h en sa forme et teneur.

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le procès-verbal du mercredi 5 mai 2021 à 8 h 30 en sa forme et teneur.

Il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le procès-verbal du lundi 10 mai 2021 à 8 h 30 en sa forme et teneur.

21.06.294

### **ADOPTION DU BORDEREAU DES COMPTES À PAYER DE LA VILLE DE MONT-JOLI**

Il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité :

- ↳ que le conseil municipal autorise le paiement des comptes réguliers de la Ville de Mont-Joli au montant de 298 712.71\$;
- ↳ et que le conseil ratifie le paiement des comptes préautorisés au montant de 566 554.73\$.

## ADMINISTRATION

21.06.295

### DÉPÔT D'UN PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION

Conformément à l'article 92.1 de la Loi sur les cités et villes (LCV), la greffière apporte une correction au règlement numéro 2021-1452 de la Ville de Mont-Joli puisqu'une erreur apparaît de façon évidente à la simple lecture des documents soumis à l'appui de la décision prise.

La correction est la suivante :

À l'article 22 du règlement, il est inscrit :

*« Tout contrevenant aux articles 16 et 18, outre les pénalités prévues par le présent règlement, devient débiteur envers la municipalité du coût du nettoyage effectué par elle en vertu du paragraphe précédent »*

Or, on devrait lire :

*« Tout contrevenant aux articles 17 et 18, outre les pénalités prévues par le présent règlement, devient débiteur envers la municipalité du coût du nettoyage effectué par elle en vertu du paragraphe précédent »*

## FINANCES

21.06.296

### AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE GESTION CONTRACTUELLE

Le conseiller Jean-Pierre Labonté donne avis de motion avec dispense de lecture qu'à une séance ultérieure de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement modifiant le règlement de gestion contractuelle.

21.06.297

### DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2021-1457 REMPLAÇANT ET ABROGEANT LES RÈGLEMENTS 2018-1397 ET 2020-1437 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Le conseiller Jean-Pierre Labonté dépose le projet de règlement 2021-1457 remplaçant et abrogeant les règlements 2018-1397 et 2020-1437 sur la gestion contractuelle.

Ce projet de règlement ajoute au règlement de gestion contractuelle des mesures afin de favoriser l'acquisition de biens et services locaux, régionaux et provinciaux, et ce, pour une période de 3 ans qui se termineront le 25 juin 2024.

Outre les coûts de préparation du règlement et de la publication de l'avis pour son entrée en vigueur, ce dernier n'entraîne aucuns frais additionnels pour le contribuable.

21.06.298

### AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT L'ÉTABLISSEMENT D'UNE TARIFICATION POUR CERTAINS SECTEURS D'ACTIVITÉS DE LA VILLE

Le conseiller Jean-Pierre Labonté donne avis de motion avec dispense de lecture qu'à une séance ultérieure de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement modifiant le règlement concernant l'établissement d'une tarification pour certains secteurs d'activités de la Ville.

21.06.299

### DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2021-1456 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2020-1441 CONCERNANT L'ÉTABLISSEMENT D'UNE TARIFICATION POUR CERTAINS SECTEURS D'ACTIVITÉS DE LA VILLE

Le conseiller Jean-Pierre Labonté dépose le projet de règlement 2021-1456 modifiant le règlement 2020-1441 concernant l'établissement d'une tarification pour certains secteurs d'activités de la Ville.

Ce projet de règlement ajoute des frais de retards pour le service de garde en camp de jour.

Outre les coûts de préparation du règlement et de la publication de l'avis pour son entrée en vigueur, ce dernier n'entraîne aucuns frais additionnels pour le contribuable.

21.06.300

**DÉPÔT DES RÉSULTATS DE LA TENUE DE REGISTRE RELATIVE AU RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 1 403 000 \$ ET UNE DÉPENSE DE 1 403 000 \$ POUR LA RÉALISATION D'UN DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE À L'EST DE LA RUE BEAUPRÉ**

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter suite à la consultation publique écrite se terminant le 27 mai 2021 relative à l'adoption du règlement décrétant un emprunt de 1 403 000 \$ et une dépense de 1 403 000 \$ pour la réalisation d'un développement domiciliaire à l'est de la rue Beaupré.

21.06.301

**APPROPRIATION ET TRANSFERT DE SURPLUS AFFECTÉ ET NON AFFECTÉ**

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité d'effectuer les opérations et transferts suivants :

- Surplus affecté – Équilibrage du budget 2022 : 200 000 \$
- Surplus affecté – Équilibrage du rôle d'évaluation : 40 000 \$
- Surplus affecté – Impacts financiers pandémie : 200 000 \$
- Surplus affecté – Réfection de rues : 130 000 \$
- Surplus affecté – Réserve pour les élections : 20 000 \$
- Surplus affecté – Démolition du Stade du Centenaire 65 000 \$
- Surplus affecté – Fonds vert 10 000 \$

21.06.302

**MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC – APPEL D'OFFRES # CHI-2022-2024 - ACHAT DE DIFFÉRENTS PRODUITS CHIMIQUES UTILISÉS POUR LE TRAITEMENT DES EAUX**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom d'autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de quatre (4) différents produits chimiques utilisés dans le traitement des eaux usées et potables : Sulfate d'aluminium, Sulfate ferrique, Chlore gazeux et Hydroxyde de sodium;

**CONSIDÉRANT QUE** les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une municipalité de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le *chlore gazeux* dans les quantités nécessaires pour ses activités des années 2022, 2023 et 2024;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité :

- **QUE** le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long;
- **QUE** la Ville de Mont-Joli confirme son adhésion au regroupement d'achats CHI-20222024 mis en place par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2024 et visant l'achat de **chlore gazeux** nécessaire aux activités de notre organisation municipale;
- **QUE** la Ville de Mont-Joli confie à l'UMQ le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjudger un ou des contrats d'achats regroupés couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2024;
- **QUE** pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville de Mont-Joli s'engage à fournir à l'UMQ les noms et quantités de produits chimiques dont elle aura besoin annuellement en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises en ligne à la date fixée;
- **QUE** la Ville de Mont-Joli confie, à l'UMQ, le mandat d'analyse des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats d'une durée de deux (2) ans, plus une (1) année supplémentaire en option, selon les termes prévus au document d'appel d'offres et de la loi applicable;
- **QUE** la Ville de Mont-Joli confie à l'UMQ la décision de bénéficier ou non de l'option de renouvellement prévue au contrat;
- **QUE** si l'UMQ adjudge un contrat, la Ville de Mont-Joli s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé;
- **QUE** la Ville de Mont-Joli reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants. Ledit taux est fixé à 1.6 % pour les organisations membres de l'UMQ et à 3.5% pour les celles non membres de l'UMQ;
- **QU'UN** exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

21.06.303

#### **AUTORISATION DE VERSEMENT – AIDE AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil autorise le versement de l'aide financière à la Clinique dentaire Verreault et Rondeau dans le programme d'aide au développement économique volet 1 – aide à la relocalisation d'une entreprise. Cette aide financière représente un montant de 15 000 \$ soit le montant maximal accordé dans ce volet de la politique.

21.06.304

#### **AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT ÉTABLISSANT UN PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'UTILISATION DE COUCHES LAVABLES ET DES PRODUITS D'HYGIÈNE FÉMININE**

La conseillère Annie Blais donne avis de motion avec dispense de lecture qu'à une séance ultérieure de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement établissant un programme d'aide financière pour l'utilisation de couches lavables et des produits d'hygiène féminine.

21.06.305

**DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2021-1458 ÉTABLISSANT UN PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'UTILISATION DE COUCHES LAVABLES ET DES PRODUITS D'HYGIÈNE FÉMININE**

La conseillère Annie Blais dépose le projet de règlement 2021-1458 établissant un programme d'aide financière pour l'utilisation de couches lavables et des produits d'hygiène féminine.

Ce projet établit le programme d'aide financière, le montant accordé par demande, ainsi que les conditions d'obtention de celui-ci.

Outre les coûts de préparation du règlement et de la publication de l'avis pour son entrée en vigueur, ce dernier n'entraîne aucuns frais additionnels pour le contribuable.

21.06.306

**AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT ÉTABLISSANT UN PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE À L'ACHAT ET L'INSTALLATION D'UNE BORNE DE RECHARGE À USAGE RÉSIDENTIEL POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES**

La conseillère Annie Blais donne avis de motion avec dispense de lecture qu'à une séance ultérieure de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement établissant un programme d'aide financière à l'achat et l'installation d'une borne de recharge à usage résidentiel pour véhicules électriques.

21.06.307

**DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2021-1459 ÉTABLISSANT UN PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE À L'ACHAT ET L'INSTALLATION D'UNE BORNE DE RECHARGE À USAGE RÉSIDENTIEL POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES**

La conseillère Annie Blais dépose le projet de règlement 2021-1459 établissant un programme d'aide financière à l'achat et l'installation d'une borne de recharge à usage résidentiel pour véhicules électriques.

Ce projet établit le programme d'aide financière, le montant accordé par demande, ainsi que les conditions d'obtention de celui-ci.

Outre les coûts de préparation du règlement et de la publication de l'avis pour son entrée en vigueur, ce dernier n'entraîne aucuns frais additionnels pour le contribuable.

**GESTION DES RESSOURCES HUMAINES**

21.06.308

**AUTORISATION D'EMBAUCHE À LA PISCINE GERVAIS-RIOUX**

Il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'embauche de mesdames Magalie Thériault et Julianne Bouchard, certifiées Croix de bronze, pour combler des postes de jour et des remplacements. Mesdames Thériault et Bouchard auront le statut d'employées en probation. Elles bénéficieront des conditions de travail prévues à la *Convention collective de travail des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mont-Joli (CSN)*.

21.06.309

**AUTORISATION DE FORMATION AU CHEF DE DIVISION PRÉVENTION ET OPÉRATIONS**

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise monsieur Serge Richard, Chef de division, prévention et opérations à suivre une formation intitulée « Introduction à la sécurité civile et Centres des opérations d'urgence » dispensée par Sécurité civile Landry par le biais de la MRC de La Mitis les 17,18,22 et 23 juin prochains.

**21.06.310            AUTORISATION DE FORMATION À LA DIRECTRICE DES COMMUNICATIONS**

Il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise madame Sonia Lévesque, directrice des communications , à suivre une formation intitulée « Gérer sa communauté pour un environnement numérique sain : trucs et astuces pour appliquer une nétiquette » donnée par l'Union des municipalités du Québec, le 17 juin prochain, et ce, au coût de 90\$ plus les taxes.

**21.06.311            AUTORISATION D'EMBAUCHE D'UNE ÉTUDIANTE AU CAMP DE JOUR**

Il est proposé par le conseiller Robin Guy appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'embauche de madame Léane Thibault comme monitrice au camp de jour, pour une période de 7 semaines soit du 28 juin au 13 août à raison de 40 heures semaines, et ce, au taux horaire de 15\$.

**LOISIRS**

**21.06.312            AUTORISATION D'OCTROI DE CONTRAT POUR LA DÉMOLITION DU STADE DU CENTENAIRE**

**CONSIDÉRANT QUE** le service du greffe a fait une demande de soumission pour la démolition du Stade du Centenaire;

**CONSIDÉRANT QUE** cinq (5) soumissions ont été reçues au service du greffe;

- DemAction                                240 000.00\$ avant taxes
- Art-Dem inc.                               318 000.00\$ avant taxes
- C.F.G. Constructions inc.            339 850.00\$ avant taxes
- Démolition des Rivières            360 000.00\$ avant taxes
- Excavation René St-Pierre        737 980.25\$ avant taxes

**CONSIDÉRANT** l'analyse des soumissions et la recommandation de la firme Tetra Tech;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'octroi du contrat pour la démolition du Stade du Centenaire à la firme DemAction, et ce, au montant de 240 000\$ plus les taxes.

**21.06.313            AUTORISATION D'ENGAGEMENT FINANCIER POUR LES SPECTACLES JEUNESSE**

Il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'engagement financier pour les spectacles jeunesse présentés par le service des loisirs, et ce, au montant de 5271.93\$ plus les taxes.

**21.06.314            AUTORISATION D'ENGAGEMENT FINANCIER POUR LA FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC**

Il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser une dépense d'environ 9 000 \$ pour la présentation d'activités dans le cadre de la Fête nationale qui aura lieu le 23 juin prochain en virtuel via le média Facebook live.



**21.06.315           AUTORISATION D'ENGAGEMENT FINANCIER POUR UNE ACTIVITÉ DE DANSE COUNTRY**

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le cachet de monsieur Carmain Laporte pour une session de 5 cours de danse country qui aura lieu les 25 juin 2, 9, 16 et 23 juillet prochain dans l'ancien stationnement du Stade du centenaire, et ce, au coût de 625\$.

**SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**21.06.316           RATIFICATION D'INSCRIPTION À LA FORMATION D'OPÉRATEUR D'AUTO-POMPE**

Il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil municipal ratifie l'inscription à la formation d'opérateur d'autopompe des pompiers suivants : madame Leyla-Élise Couture et messieurs Donald Dubé, Étienne Rioux, Anthony Rousseau, Raphaël Couture, Korin Gagné et Junior Louis.

**21.06.317           AUTORISATION D'EMBAUCHE ÉTUDIANTS SERVICE INCENDIE**

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'embaucher messieurs Mathieu Dutil, Jacob Corbin et Henri Desrosiers à titre de pompiers préventionnistes pour la période estivale.

Monsieur Dutil sera à l'emploi durant 6 semaines et sera rémunéré au taux horaire de 14\$ pour 30 heures semaines, à partir du 28 juin. Son emploi sera financé par le budget du service incendie.

Monsieur Desrosiers sera à l'emploi durant 6 semaines et sera rémunéré à un taux horaire de 13.50\$ pour 30 heures semaines à partir du 28 juin. Son emploi sera financé par le programme *Étudiant au travail de Desjardins*.

Monsieur Corbin sera à l'emploi durant 8 semaines et sera rémunéré à un taux horaire de 13.50\$ pour 35 heures semaines à partir du 21 juin. Son emploi sera financé par l'Association des pompiers de Mont-Joli.

**21.06.318           DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2021-1447 CONCERNANT LA VENTE ITINÉRANTE, LE COLPORTAGE, LA SOLLICITATION ET AUTRES ACTIVITÉS DE COMMERCE, ET APPLICABLE, ENTRE AUTRES, PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC**

Le conseiller Robin Guy dépose le projet de règlement 2021-1447 concernant la vente itinérante, le colportage, la sollicitation et autres activités de commerce, et applicable, entre autres, par la Sûreté du Québec.

Ce règlement édicte les dispositions concernant le colportage, la sollicitation, la vente itinérante, les camions restaurants (Food Truck), les encans et marchés publics, les cirques, spectacles, exhibitions et autres représentations publiques, les prêteurs sur gages, les brocanteurs et les personnes qui achètent pour la revente des articles apportés sur le territoire de la municipalité.

Le règlement régit le coût des permis, les droits annuels, la procédure d'obtention ces permis ou autorisation pour les différentes catégories de demandeurs, leur durée ainsi que des infractions.

**TRAVAUX PUBLICS**

**21.06.319           ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR LA FOURNITURE POUR LES TRAVAUX D'ENROBÉS BITUMINEUX PRÉPARÉS ET POSÉS À CHAUD**

**CONSIDÉRANT QUE** le service du greffe a procédé à un appel d'offres pour la fourniture pour les travaux d'enrobés bitumineux préparés et posés à chaud.

**CONSIDÉRANT QUE** deux soumissions sont parvenues au greffe de la Ville à savoir :

- Asphalte GMP Inc.: 474 262.50\$
- Eurovia 436 864.50\$

**CONSIDÉRANT** l'analyse et la recommandation du directeur du service des finances, monsieur Steve Corneau;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Robin Guy appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'accorder à Eurovia le contrat pour la fourniture pour les travaux d'enrobés bitumineux préparés et posés à chaud, et ce, au prix unitaire soumis pour un montant maximal de 385 500\$ soit le montant prévu au budget.

## **URBANISME**

### **21.06.320 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2021-1453 MODIFIANT DES AIRES D'AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME**

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le règlement 2021-1453 modifiant des affaires d'affectation du plan d'urbanisme.

### **21.06.321 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2021-1454 MODIFIANT LES LIMITES DE LA ZONE 326 (HBF)**

Il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le règlement 2021.1454 modifiant les limites de la zone 326 (HBF).

### **21.06.322 AUTORISATION DE MANDATS À INFRASTRUCTEL/INFRA PLANIFICATION URBAINE**

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil municipal octroi deux mandats à Infrastructel/Infra planification urbaine pour de l'accompagnement pour une levée d'une zone d'aménagement différée du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de La Mitis au coût de 1420\$ plus taxes ainsi qu'un mandat pour préparer les règlements de concordance au plan d'urbanisme et de zonage, et ce, au coût de 2 250\$ plus les taxes.

### **21.06.323 AUTORISATION D'OCTROI D'UN CONTRAT À LA FIRME URBA SOLUTIONS**

Il est proposé par le conseiller Robin Guy appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil ratifie l'octroi d'un contrat à la firme Urba Solutions dans le cadre d'un projet de relevé sanitaire des installations septiques du Lac du Gros Ruisseau et ce, au coût de 335 \$ par résidence plus taxes.

## **AFFAIRES NOUVELLES**

### **21.06.324 MOTION DE FÉLICITATIONS À L'ENDROIT DE LA CONSEILLÈRE DU DISTRICT 2, MADAME ANNIE BLAIS**

**CONSIDÉRANT** le travail assidu et la détermination de la conseillère du district 2, madame Annie Blais, à défendre la protection de l'environnement et la réduction de notre empreinte écologique;

**CONSIDÉRANT QUE** son implication et celle du comité environnement dont elle est la présidente ont conduit à l'adoption de la première politique environnementale de la Ville de Mont-Joli;

**CONSIDÉRANT** son engagement à titre de présidente d'Éco Mitis, un regroupement citoyen qui promeut la protection et la conservation de l'environnement ainsi que la réhabilitation des milieux dégradés dans La Mitis par la sensibilisation, l'éducation et la mise en place d'actions concertées ;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adresse une motion de félicitations à madame Annie Blais pour son implication constante et enthousiaste à promouvoir la protection de l'environnement.

21.06.325

**MESSAGE DE CONDOLÉANCES À LA FAMILLE DE M. RAPHAËL ROUSSEL**

**CONSIDÉRANT** le décès de monsieur Raphaël Roussel, ex-conseiller municipal de la Ville de Mont-Joli, survenu le 23 mai dernier, à la Maison Marie-Élisabeth de Rimouski, à l'âge de 89 ans ;

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Roussel a occupé le poste de conseiller municipal du district 5 de 1990 à 1994 et de 1994 à 1998 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal souhaite exprimer ses sincères condoléances à la famille et aux amis de M. Raphaël Roussel ;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adresse ses sincères condoléances à la famille de monsieur Raphaël Roussel.

21.06.326

**MOTION DE REMERCIEMENTS AUX BÉNÉVOLES DE L'ACTIVITÉ DE NETTOYAGE DES SENTIERS DU PARC DU RUISSEAU LEBRUN**

**CONSIDÉRANT** l'implication de citoyennes et de citoyens bénévoles dans l'activité de nettoyage des sentiers du Parc du ruisseau Lebrun, qui s'est tenu le 5 juin dernier;

**CONSIDÉRANT QUE** cette activité, qui s'inscrit dans le cadre plus large du nettoyage des berges, des sentiers et des bords de route de La Mitis, a permis de ramasser quelque 135 kilos de débris et d'encombrants;

**CONSIDÉRANT QU'**il est important de promouvoir et de valoriser toute action écologique qui agit sur la protection de l'environnement;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adresse ses plus sincères remerciements aux bénévoles qui ont participé au nettoyage des sentiers du Parc du ruisseau Lebrun, le 5 juin dernier.

21.06.327

**MOTION DE FÉLICITATIONS À M. MARTIN SOUCY POUR SON INTRONISATION AU TEMPLE DE LA RENOMMÉE DU HOCKEY DU BAS-SAINT-LAURENT**

M. Martin Soucy a été intronisé au Temple de la renommée du hockey du Bas-Saint-Laurent et au Mérite du hockey québécois de Hockey Québec, le 12 mai dernier, en reconnaissance de son importante contribution au développement et à l'organisation du hockey mineur. Son parcours témoigne d'un engagement soutenu et polyvalent.

Durant plus de 16 ans, il a officié des centaines de parties comme arbitre et participé notamment à quatre championnats provinciaux et trois tournois pee-wee internationaux de Québec, en plus de matchs pré-saison des Nordiques de Québec et des rencontres internationales. Promu arbitre en chef, il exerça cette charge durant deux ans.

Il a occupé successivement la présidence de Hockey Mont-Joli et présidé par alternance les destinées du tournoi novice de Mont-Joli. On lui doit la mise sur pied de la Ligue Simple lettre du Bas-Saint-Laurent, fruit de la fusion des quatre ligues

simple lettre du Bas-Saint-Laurent. Il remplit par la suite les fonctions de secrétaire et de directeur des opérations de la ligue McDonald's Rive-Sud durant plus de 11 ans et de directeur technique de la ligue développement AA du Québec, avant de devenir président et directeur des opérations de la ligue McDonald's Rive-Sud.

C'est sous sa présidence qu'a eu lieu la fusion de la Ligue Rive-Sud avec celle de L'Inter-Rive. Après cette fusion, la Ligue McDonald's Rive-Sud rayonnait dans trois régions avec huit franchises au Bas-Saint-Laurent, trois en Gaspésie et deux sur la Côte-Nord, en plus de deux franchises de hockey féminin. Ce circuit compétitif avait pour mission première de préparer et de développer les jeunes vers l'excellence et l'élite régionale.

Durant 10 ans, il a présidé la Ligne McDonald's Rive-Sud. Deux événements importants ont marqué son mandat : la Coupe des Régions à Baie-Comeau et le Rendez-vous Gaspésie à Carleton. Ces deux vitrines de mise en valeur des talents régionaux ont réuni des équipes Bantam et Midget BB du Bas-Saint-Laurent, de la Côte-Nord et de la Gaspésie.

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'adopter une motion de félicitations à l'endroit de M. Martin Soucy pour son intronisation au Temple de la renommée du hockey du Bas-Saint-Laurent.

**21.06.328 OCTROI D'UN MANDAT À LA FIRME DIALOGUE**

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'octroi d'un mandat à la firme dialogue, et ce, pour un montant maximal de 18 000\$ plus les taxes.

**21.06.329 PÉRIODE DE QUESTIONS**

*Aucune question n'a été posée.*

**21.06.330 CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé à 20 h 35 il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de lever la présente séance.

Martin Soucy  
Maire

Kathleen Bossé  
Greffière